



Insatisfaits de la SDC du quartier Saint-Joseph, ils demandent sa dissolution



par **Cynthia Giguere-Martel**

[Voir tous les articles de Cynthia Giguere-Martel](#)

Article mis en ligne le 11 mars 2010 à 12:34

[Soyez le premier à commenter cet article](#)

Insatisfaits depuis plusieurs années de la Société de développement commercial (SDC) du quartier Saint-Joseph et ne voyant pas sa pertinence, des marchands ont entrepris récemment un processus pouvant conduire à la dissolution de cet organisme.

En fait, une requête en dissolution signée par 21 des 54 membres de la SDC du quartier Saint-Joseph a été formellement déposée à la Ville de Drummondville le 26 février dernier.

Selon Gaston Houle, de Yves Houle et Frères, lequel se fait le porte-parole des signataires, cette demande est le résultat de l'insatisfaction ressentie par les membres.

«Ça fait plusieurs années que les marchands sont mécontents pour différentes raisons. On pense notamment à leurs demandes qui ne sont régulièrement pas prises en compte, à la SDC qui entreprend des actions sans nous consulter et surtout, aux cotisations obligatoires et trop élevées pour ce que nous avons en retour. Bref, la majorité ne voit pas la pertinence de la SDC», explique-t-il, en affirmant que les membres ne sentent pas la volonté de l'organisme de travailler dans le même sens qu'eux.

Au sujet des cotisations, Pierre Tremblay, président de la SDC et propriétaire de la Bijouterie Lampron, stipule que les marchands doivent s'impliquer pour profiter pleinement des services de l'organisme afin que leur cotisation soit rentable.

«Bien sûr, les commerçants ne retirent rien en échange de leur cotisation. Cependant, lorsqu'on y pense, ce n'est pas cher lorsqu'on profite des services. Pour ce faire, il faut s'impliquer sinon c'est certain que la cotisation sera une perte», précise-t-il.

La cotisation minimale est de 150 \$ et de 625 \$ pour la cotisation maximale, et ce, en fonction de la superficie du local utilisé.



Pierre Tremblay est le président de la SDC Saint-Joseph. (Photo d'archives)

«Dans les autres SDC de la province, la cotisation se situe entre 350 \$ et 1000 \$. À mon avis, c'est abordable», expose Jacques Marcoux, du Commissariat au commerce et gestionnaire de la SDC.

D'autre part, aux yeux de M. Tremblay, l'organisme, par ses actions, a réussi à revitaliser le quartier Saint-Joseph, lequel avait une mauvaise réputation il y a à peine quelques années.

«Il était perçu comme un quartier pauvre. Nous avons donc tout mis en oeuvre pour qu'il soit plus attrayant et pour que le taux d'achalandage augmente, notamment par l'organisation d'activités, l'aménagement des artères principales ainsi que par la conception de promotions publicitaires. D'ailleurs, à ce sujet, je ne crois pas qu'il y a un quartier qui bénéficie autant de visibilité que nous», précise-t-il en se disant surpris de ces démarches.

Cependant, le président est conscient que dans une organisation comme la SDC, ce n'est pas tout le monde qui a la même vision des choses...

«Certains croient que sans la SDC, ils peuvent poursuivre le développement et la promotion du quartier. Toutefois, je ne crois pas que les commerçants auraient le temps de voir à ces tâches d'autant plus qu'ils devront effectuer individuellement une demande d'autorisation de la Ville», laisse-t-il savoir.

De son côté, M. Marcoux estime que le retour du chacun pour soi serait néfaste autant pour les commerçants que pour la population.

«On ne constatera pas les effets négatifs de la dissolution les premières années, mais après cinq ans, je suis certain qu'on va rapidement se rendre compte que le quartier dépérit et on ne veut pas ça», laisse-t-il tomber.

Le 22 mars prochain, les membres de la SDC Quartier Saint-Joseph qui souhaitent son abolition seront invités à signer un registre à l'hôtel de Ville. Si 16 signatures ou plus sont recueillies, un référendum sera déclenché.

D'ici là, MM Tremblay et Marcoux ont l'intention de faire valoir le bien-fondé et l'importance pour les membres de recourir à la SDC afin de convaincre les signataires.

«Nous sommes à préparer un document démontrant l'utilité d'une SDC et valorisant les bons coups des dernières années qui sera remis aux commerçants. Nous voulons qu'ils dorment là-dessus avant de prendre une décision trop hâtive», a pour sa part fait savoir M. Marcoux.

La Société de développement commercial du quartier St-Joseph existe depuis 25 ans. C'est le Commissariat au commerce qui gère l'organisme, et ce, depuis 1998.